ADDENDA DE SONOS VOICE CONTROL

Dernière mise à jour : novembre 2026

Liens rapides

1. À propos du présent addenda

1.1 Statut et objet

Le présent document constitue l’Addenda de Sonos Voice Control (« Addenda »). Le présent document fait partie intégrante des Conditions d'utilisation, de l'Accord de licence et de garantie de Sonos (ci-après dénommées les « Conditions générales cadres »), disponibles à l'adresse sonos.com/legal/terms-of-use. Les termes en majuscules utilisés mais non définis dans le présent document ont la signification qui leur est donnée dans les Conditions générales cadres.

Le présent Addenda s’applique à Sonos Voice Control (« SVC »), offert en deux versions – (Classic Sonos Voice Control et Sonos 27voice) – et énonce les conditions supplémentaires qui s’appliquent spécifiquement au SVC, notamment les obligations prévues par la Loi sur l’IA de l’UE et toute autre exigence juridique propre à chaque territoire, le choix entre les niveaux de service, les engagements relatifs aux données propres au SVC et les dispositions de propriété intellectuelle propres au SVC.

Avis important : Sonos 27voice est actuellement destiné uniquement aux utilisateurs situés aux États-Unis. Même s’il est techniquement possible d’accéder à Sonos 27voice ou de l’utiliser à l’extérieur des États-Unis, le service n’est peut-être pas adapté aux utilisateurs situés dans d’autres territoires, et certaines caractéristiques et fonctionnalités pourraient ne pas être entièrement offertes ou ne pas fonctionner comme prévu.

1.2 Ce qui est couvert ici et ce qui ne l’est pas

Le présent Addenda ne répète pas les Modalités principales. Toute question qui n’est pas expressément traitée dans le présent Addenda est régie par les Modalités principales. En particulier, les questions suivantes sont régies uniquement par les Modalités principales et s’appliquent au CVS sans modification : la garantie et l’exclusion de responsabilité; la limitation de responsabilité; la suspension et la résiliation; le règlement des différends; le droit applicable; la cession; la divisibilité; et la licence générale du logiciel Sonos. Dans la mesure où le présent Addenda entre en conflit avec les Modalités principales, le présent Addenda prévaut. Pour en savoir plus sur la façon dont nous traitons vos données personnelles, consultez la Déclaration de confidentialité de Sonos à l’adresse sonos.com/legal/privacy.

1.3 Acceptation

En activant le CVS sur votre appareil Sonos, vous confirmez votre accord avec le présent Addenda. Une copie du présent Addenda est disponible à l’adresse sonos.com/legal/svc-addendum.

2. Admissibilité

2.1 Âge

Le SVC est destiné aux utilisateurs âgés de 18 ans et plus.

2.2 Compte et appareil

L'utilisation du CVS nécessite un compte Sonos enregistré en vertu des Conditions générales cadres. Le CVS est uniquement offert sur les appareils Sonos pris en charge dotés d'un micrologiciel à jour. Vous serez avisé avant toute réduction du soutien aux appareils. Consultez la section 3.1 pour savoir comment le choix entre les niveaux de service du CVS s'applique à l'ensemble des appareils de votre foyer Sonos, plutôt qu'à chaque appareil individuellement.

3. Sonos Voice Control classique et Sonos 27voice — les deux niveaux de service

Sonos Voice Control est offert en deux versions — Classic Sonos Voice Control (« CVS classique »), qui fonctionne principalement sur votre appareil, et Sonos 27voice, qui utilise l'IA dans le nuage pour mieux comprendre ce que vous dites. C'est vous qui choisissez celle que vous voulez. Consultez la section 4 pour savoir comment passer d'un niveau à l'autre ou désactiver l'un ou l'autre à tout moment. La disponibilité de l'une ou l'autre version, ou de fonctionnalités particulières au sein de celles-ci, peut varier selon l'appareil, la version du logiciel, la région et la langue. Consultez la section 8 pour savoir quand Sonos peut limiter, ajuster ou cesser d'offrir une fonctionnalité, et de quelle façon elle vous en avisera.

Avis concernant l'IA : Vous interagissez avec un système d'IA lorsque vous utilisez Sonos 27voice
Sonos 27voice est un système d'intelligence artificielle, et non un être humain. Il utilise l'apprentissage automatique pour interpréter vos commandes vocales et générer des réponses.

3.1 Aperçu — deux niveaux qui s'excluent mutuellement dans chaque foyer Sonos

Le CVS est offert en deux niveaux de service. Un seul niveau peut être actif sur un foyer Sonos (c'est-à-dire sur tous les appareils Sonos avec commande vocale connectés sous votre compte Sonos dans un même foyer, comme indiqué dans l'application Sonos) à la fois. Vous ne pouvez pas utiliser la CVS classique sur un appareil Sonos et Sonos 27voice sur un autre appareil Sonos au sein du même foyer Sonos en même temps.

3.2 Sonos Voice Control classique — traitement local

La CVS classique traite entièrement toutes les commandes vocales sur votre appareil Sonos. Aucune donnée audio, aucune transcription ni aucune donnée vocale n'est transmise aux serveurs de Sonos ou à des tiers. La CVS classique prend en charge un ensemble fixe de commandes de lecture et de contrôle de l'appareil.

3.3 Sonos 27voice — traitement infonuagique assisté par l'IA

Sonos 27voice est une nouvelle mise à niveau facultative qui remplace la CVS classique dans tout votre foyer Sonos lorsque les clients actuels choisissent de l'activer. Pour savoir comment Sonos 27voice est offert et activé, consultez l'article 4.1. Après l'activation par mot d'activation, vos commandes vocales sont transmises à l'infrastructure infonuagique de Sonos pour traitement par l'IA, et chiffrées en transit (norme TLS 1.3, repli minimal à TLS 1.2). Sonos 27voice peut répondre à un plus large éventail de commandes que la CVS

classique, y compris aux questions ouvertes, sous réserve des limites de portée et d'utilisation décrites à l'article 3.5. Sonos 27voice est offert initialement en anglais seulement. Sonos peut faire évoluer Sonos 27voice vers d'autres langues à l'avenir, mais ne s'engage ni ne garantit qu'elle le fera.

Sonos 27voice est un système d'IA à risque limité tel que classé en vertu de la Loi sur l'IA de l'UE (règlement (UE) 2024/1689), car il interagit directement avec vous en tant que personne physique, ce qui déclenche des obligations de transparence obligatoires en vertu de l'article 50. Sonos a déterminé que Sonos 27voice ne répond pas aux critères de classification à haut risque prévus à l'annexe III de la Loi sur l'IA de l'UE, étant donné que Sonos 27voice est conçu et destiné uniquement au contrôle audio pour la maison et à l'assistance de divertissement à des fins personnelles, et n'exécute aucune des fonctions critiques pour la sécurité, biométriques, relatives à l'emploi ou à l'éducation, ou de services essentiels énumérées à l'annexe III. Cette évaluation est fondée sur l'utilisation prévue de Sonos 27voice telle qu'elle est décrite dans le présent addenda et dans la documentation officielle sur les produits de Sonos, conformément aux lignes directrices de la Commission publiées en mai 2026. Sonos tient à jour un système de surveillance après commercialisation pour Sonos 27voice et signalera tout dysfonctionnement grave ou incident à l'autorité nationale de surveillance du marché compétente, conformément aux obligations applicables en vertu de la Loi sur l'IA de l'UE.

3.4 Précision et contrôle humain (Sonos 27voice seulement)

Sonos 27voice utilise l'apprentissage automatique probabiliste et peut ne pas toujours interpréter correctement les commandes. Les erreurs sont inhérentes à la technologie d'IA actuelle et ne constituent pas un défaut du produit. Vous pouvez désactiver Sonos 27voice à tout moment au moyen de l'application Sonos ou du bouton de sourdine de l'appareil.

3.5 Portée et limites des réponses ouvertes de Sonos 27voice

Sonos 27voice est conçu principalement pour contrôler votre système audio Sonos pour la maison. La capacité de poser des questions ouvertes est offerte comme fonctionnalité supplémentaire de Sonos 27voice et ne constitue pas l'objectif principal du service. Sonos se réserve le droit de définir, d'ajuster et de limiter la portée des réponses ouvertes de l'IA, pour les raisons et de la manière décrites dans le présent article.

3.5.1 Raisons pour lesquelles Sonos peut limiter les réponses ouvertes

Sonos peut restreindre ou ajuster la portée des réponses ouvertes de l'IA pour l'une des raisons suivantes, lesquelles constituent des raisons valables aux fins de la législation applicable en matière de protection des consommateurs :

- Gestion des coûts et de l'infrastructure : l'offre de réponses ouvertes de l'IA entraîne des coûts de traitement importants. Sonos peut imposer des limites raisonnables pour assurer la viabilité économique du service et le maintenir accessible à tous les utilisateurs.
- Limites d'utilisation continues : en plus de la limitation temporaire décrite à l'article 3.5.2, Sonos peut imposer des plafonds ou des quotas d'utilisation raisonnables et durables pour les réponses ouvertes (par exemple, un nombre maximal de requêtes ouvertes par foyer) lorsque cela est nécessaire pour gérer les coûts récurrents de l'infrastructure d'IA tierce sous-jacente.

- Qualité et exactitude : certaines catégories de questions peuvent dépasser les capacités du modèle d'IA sous-jacent à fournir des réponses fiables. Sonos peut restreindre les types de questions pour lesquelles les réponses sont systématiquement inexactes ou trompeuses.
- Conformité juridique et réglementaire : Sonos peut limiter les réponses aux questions auxquelles répondre présenterait un risque juridique, réglementaire ou de responsabilité, notamment les questions nécessitant des conseils professionnels (médicaux, juridiques ou financiers), celles portant sur des renseignements exclusifs de tiers ou celles qui génèrent du contenu susceptible de porter atteinte aux droits de tiers.
- Sécurité : Sonos prendra des mesures raisonnables pour évaluer dans quels cas la sortie de l'IA pourrait causer un préjudice, notamment en ce qui concerne les questions qui pourraient générer des instructions dangereuses, faciliter des activités illégales ou produire du contenu préjudiciable pour les utilisateurs vulnérables, et Sonos prendra les mesures raisonnables qui peuvent être justifiées pour protéger contre de tels préjudices.
- Prévention des abus : Sonos peut restreindre l'accès aux réponses ouvertes pour les utilisateurs qui génèrent un volume exceptionnellement élevé de demandes d'IA d'une manière incompatible avec un usage personnel à domicile, afin de préserver la qualité du service pour tous les utilisateurs.
- Perte ou restriction de la disponibilité des modèles d'IA : l'offre d'une fonctionnalité de réponse ouverte repose sur la disponibilité des modèles d'IA fournis par nos partenaires en IA. Sonos peut limiter ou suspendre la disponibilité des réponses ouvertes lorsque l'accès aux modèles d'IA tiers est perdu ou restreint, pour quelque raison que ce soit.
- Changements apportés aux modèles d'IA ou aux fournisseurs : Sonos peut ajouter, supprimer ou remplacer les modèles d'IA tiers sous-jacents ou les fournisseurs tiers utilisés pour fournir des réponses ouvertes, notamment pour des raisons liées aux coûts, à la performance, à la sécurité ou aux activités commerciales, à condition que la fonctionnalité de réponse ouverte demeure essentiellement comparable.

3.5.2 Comment les limitations s'appliquent en pratique

Les limitations visant les réponses ouvertes peuvent prendre les formes suivantes, qui se distinguent par l'avis que Sonos doit fournir :

- Limitation temporaire : lorsque Sonos applique des limites de débit à court terme ou des contraintes de traitement pendant les périodes de forte demande, de maintenance de l'infrastructure ou d'augmentations importantes à court terme du prix des jetons du partenaire d'IA. Aucun préavis n'est requis pour les limitations temporaires, mais Sonos indiquera dans l'application lorsque la limitation est active. Si une limite de débit ou une contrainte de traitement prévue au présent paragraphe est destinée à rester en vigueur de façon continue, plutôt qu'à prendre fin après une courte période, elle sera plutôt considérée comme un plafond ou un quota d'utilisation continu au titre de l'article 3.5.2.
- Perte temporaire de disponibilité : lorsque Sonos limite ou suspend temporairement l'accès aux réponses ouvertes de l'IA en raison de la perte de disponibilité des modèles d'IA tiers dont dépend la fonctionnalité de réponse ouverte. Aucun préavis n'est requis dans ces circonstances, mais Sonos peut indiquer dans l'application quand de telles mesures ont été prises.

- Restrictions par catégorie : lorsque Sonos restreint ou désactive les réponses à une catégorie définie de types de questions (par exemple, les questions de conseils financiers ou celles portant sur du contenu tiers précis). Sonos donnera un préavis d'au moins 14 jours concernant toute nouvelle restriction par catégorie au moyen d'une notification dans l'application et en expliquera la raison.
- Plafonds ou quotas d'utilisation continus : lorsque Sonos instaure un plafond ou un quota durable sur le nombre ou la fréquence des requêtes ouvertes en vertu de l'article 3.5.1 (par opposition à la limitation temporaire décrite au paragraphe ci-dessus). Sonos donnera un préavis d'au moins 14 jours par notification dans l'application ou par courriel.
- Réduction structurelle des capacités : lorsque Sonos réduit de façon permanente la portée globale des réponses ouvertes de l'IA ou l'accès à celles-ci de manière importante. Cela constitue une modification importante apportée à Sonos 27voice et exige un préavis d'au moins 30 jours en vertu de la section 8.1, avec le droit de résilier le présent addenda sans pénalité.

3.5.3 Ce qui n'est pas touché

Les limitations visant les réponses ouvertes ne touchent pas la fonctionnalité principale de contrôle audio de Sonos 27voice (lecture de base, volume, regroupement, alarmes et gestion des appareils). Si Sonos limite les réponses ouvertes, les fonctionnalités de base de lecture et de contrôle de Sonos 27voice continuent de fonctionner sans restriction. Certaines demandes de lecture complexes ou abstraites qui s'appuient sur le même modèle d'IA tiers que celui utilisé pour interpréter les réponses ouvertes (par exemple, identifier un album à partir de la description de sa pochette plutôt que de son titre) peuvent être touchées de la même manière que les autres réponses ouvertes; la lecture de base par titre, par artiste ou par commande explicite n'est pas touchée. Vous pouvez revenir à la CVS classique à tout moment en vertu de l'article 4.4 si vous ne souhaitez pas continuer à utiliser Sonos 27voice selon une portée révisée.

3.5.4 Protections prévues par le droit de la consommation de l'UE

Les droits de limitation prévus à la présente section sont exercés de bonne foi et uniquement pour les raisons valables énoncées à la section 3.5.1. Ils ne portent pas atteinte à vos droits prévus par la législation de l'UE applicable en matière de protection des consommateurs. Si Sonos procède à une réduction structurelle des capacités (section 3.5.2), vous avez le droit de résilier le présent Addenda. Sonos n'exerce pas ses droits de limitation pour vous pénaliser lorsque vous faites valoir les droits qui vous sont reconnus en tant que personne concernée ou d'autres droits légaux.

3.6 Marquage du contenu généré par l'IA (Sonos 27voice seulement)

Sonos 27voice génère des réponses audio synthétisées par l'IA. Conformément à l'article 50(2) de la Loi sur l'IA de l'UE et au code de pratique associé sur le marquage et l'étiquetage du contenu généré par l'IA, Sonos met en œuvre un marquage lisible par machine des sorties audio de Sonos 27voice afin de les identifier comme étant générées par l'IA. Ce marquage est intégré conformément aux normes techniques applicables, au fur et à mesure de leur mise au point. Sonos 27voice ne générera pas de contenu audio conçu pour imiter la voix d'une personne réelle en particulier sans le consentement explicite de cette personne.

4. Mise à niveau, essai et retour

4.1 Position par défaut

Les utilisateurs actuels du CVS utilisent la CVS classique. Pour les utilisateurs actuels du CVS qui utilisent un appareil Sonos doté de la fonctionnalité CVS classique, Sonos 27voice est offert uniquement sur activation volontaire. Sonos ne vous fera pas automatiquement passer à Sonos 27voice. Si vous configurez un nouvel appareil Sonos, l'option d'activer Sonos 27voice vous sera proposée pendant la configuration. Sonos 27voice ne s'active pas à moins que vous ne choisissiez expressément de l'activer pendant la configuration.

4.2 Comment mettre à niveau Sonos Voice Control classique vers Sonos 27voice

Si vous êtes un utilisateur actuel du CVS qui utilise un appareil Sonos doté de la fonctionnalité CVS classique, vous pouvez passer à Sonos 27voice au moyen de l'application Sonos. Avant de confirmer, Sonos vous présentera : (a) les différences entre Sonos 27voice et la CVS classique; (b) un résumé des renseignements personnels recueillis par l'entremise d'un lien vers la Déclaration de confidentialité de Sonos; et (c) une invite à accepter le présent Addenda. La mise à niveau nécessite une confirmation active et expresse, et elle n'est pas terminée tant que vous n'avez pas confirmé.

4.3 Essayer Sonos 27voice

Dès que vous activez Sonos 27voice, vos commandes vocales sont transmises à l'infrastructure infonuagique de Sonos pour traitement après la détection du mot d'activation.

4.4 Basculement entre Sonos 27voice et CSV classique

Si votre appareil Sonos prend en charge la fonctionnalité CVS classique, vous pouvez passer de Sonos 27voice à la CVS classique et vice versa à tout moment, aussi souvent que vous le souhaitez. Le retour à la CVS classique depuis Sonos 27voice est immédiat : le traitement infonuagique cesse et aucune autre donnée vocale n'est transmise à l'extérieur de l'appareil Sonos. Le retour est gratuit et illimité. Ce droit de passer à la CVS classique s'applique aussi bien aux nouveaux utilisateurs du CVS qu'aux utilisateurs actuels : même si votre appareil Sonos a été configuré avec Sonos 27voice, vous pouvez passer à la CVS classique ou désinstaller l'un ou l'autre des niveaux de service à tout moment au moyen de l'application Sonos.

4.5 Ce que le changement n'annule pas

Le passage de Sonos 27voice au CVS classique interrompt immédiatement tout traitement infonuagique futur, mais ne supprime pas rétroactivement les données déjà recueillies pendant votre session Sonos 27voice. Celles-ci sont supprimées conformément aux calendriers de conservation précisés dans la Déclaration de confidentialité de Sonos ou sur demande à privacy@sonos.com. Le changement n'a aucune incidence sur votre compte Sonos ni sur les paramètres de votre appareil.

5. Engagements relatifs aux données propres au CVS

Tous les détails sur la façon dont Sonos traite les données personnelles dans le cadre de la fourniture du CVS se trouvent dans la Déclaration de confidentialité de Sonos.

6. Utilisations autorisées et interdites

6.1 Utilisations autorisées

Vous pouvez utiliser le CVS à des fins personnelles et non commerciales, à domicile et conformément à la loi. « Utilisation personnelle et non commerciale » comprend l'utilisation occasionnelle dans un bureau, à condition que le CVS ne soit pas utilisé dans le cadre d'un service commercial offert à d'autres personnes. L'utilisation du CVS dans une propriété que vous louez à d'autres personnes nécessite une licence commerciale distincte de Sonos.

6.2 Utilisations interdites

Vous ne pouvez pas utiliser le CVS pour :

- se livrer à toute activité illégale
- tenter de contourner la détection du mot d'activation ou de désactiver les fonctionnalités de transparence de l'IA
- rétroconcevoir, décompiler ou extraire le modèle d'IA Sonos 27voice, ses poids ou sa chaîne de traitement
- cloner, synthétiser ou imiter la voix d'un tiers sans le consentement écrit explicite de cette personne
- générer ou faciliter la génération de contenu audio à caractère sexuellement explicite ou intime sans le consentement explicite de toute personne dont la voix, l'image ou l'identité est impliquée
- utiliser le CVS dans des systèmes critiques pour la sécurité, y compris les appareils médicaux, les véhicules ou l'équipement industriel
- utiliser le CVS à des fins commerciales sans licence commerciale distincte de Sonos
- mener des attaques par injection de prompt, utiliser des techniques d'entrée adversariales, procéder à des tentatives de débridage ou tenter systématiquement de contourner les filtres de sécurité ou les restrictions de contenu de Sonos 27voice, notamment en créant des entrées conçues pour produire des types de contenu interdits ou pour extraire des renseignements exclusifs sur le modèle

7. Propriété intellectuelle

7.1 Propriété de Sonos

Tous les droits de propriété intellectuelle afférents au CVS — y compris le modèle d'IA et ses pondérations, les composantes de reconnaissance vocale, les logiciels, les micrologiciels, les algorithmes et les secrets commerciaux — sont la propriété de Sonos ou lui sont concédés sous licence. La licence générale du logiciel pour le CVS est accordée en vertu des Modalités principales. Le présent Addenda complète cette licence pour Sonos 27voice comme suit :

- CVS classique : une licence d'utilisation du logiciel CVS classique installé sur votre appareil Sonos autorisé (code objet seulement).
- Sonos 27voice : une licence permettant d'accéder au service infonuagique Sonos 27voice et de l'utiliser au moyen de votre appareil Sonos autorisé, sous réserve que votre compte demeure en règle.

Les deux licences sont révocables immédiatement en cas de manquement substantiel aux Modalités principales ou au présent Addenda.

7.2 Données d’entraînement de l’IA

Sonos n’utilise pas les enregistrements vocaux du CVS pour entraîner ses modèles d’IA ou ceux de tiers.

7.3 Sorties générées par l’IA

Sonos 27voice génère des réponses à l’aide de l’IA. Les sorties générées entièrement par l’IA qui n’intègrent aucun élément rédigé par un humain bénéficient d’une protection limitée ou inexistante par le droit d’auteur selon le droit actuel. Sonos ne revendique pas la propriété des droits d’auteur sur les sorties de Sonos 27voice, mais ne fait aucune déclaration quant au fait que ces sorties soient exemptes de droits de propriété intellectuelle de tiers. Vous êtes responsable d’évaluer si votre utilisation des sorties de Sonos 27voice est conforme aux lois applicables.

7.4 Commentaires

Les commentaires que vous soumettez au sujet du CVS (par quelque canal que ce soit) sont concédés sous licence à Sonos à l’échelle mondiale, de façon irrévocable et sans redevances, pour servir à améliorer le CVS et les autres produits Sonos, pendant la période maximale autorisée par la loi applicable. La présente licence ne porte pas atteinte à vos droits à l’égard de vos données personnelles, lesquels demeurent régis par la Déclaration de confidentialité.

7.5 Signalement d’une violation de la propriété intellectuelle

Pour signaler une violation de la propriété intellectuelle dans le contenu SVC ou pour aviser Sonos que votre œuvre a pu être utilisée pour l’entraînement de Sonos 27voice sans autorisation, contactez ip-claims@sonos.com.

8. Modifications apportées au CVS et au présent addenda

8.1 Modifications apportées au CVS

La disponibilité de la CVS classique, de Sonos 27voice et de toute fonctionnalité propre à l’un ou l’autre n’est pas garantie et peut varier selon l’appareil, la génération du matériel, la version du logiciel, la région ou la langue. Sonos peut limiter, modifier ou cesser d’offrir la CVS classique, Sonos 27voice ou toute fonctionnalité de l’un ou l’autre — notamment lorsque cela est nécessaire pour répondre à des contraintes techniques, à des limites du produit ou du matériel, à des défauts logiciels ou à des risques de cybersécurité —, sous réserve des dispositions relatives au préavis du présent article 8.

Pour les modifications importantes apportées au CVS qui réduisent les fonctionnalités, Sonos donnera un préavis d’au moins 30 jours par notification dans l’application et/ou par courriel. Nous n’apporterons de telles modifications que si nous avons une raison valable de le faire. Dans de telles circonstances, vous avez le droit de résilier le présent addenda sans pénalité. Si vous résiliez le présent addenda, vous pourrez continuer à utiliser votre haut-parleur, mais sans aucune fonctionnalité de commande vocale. Les modifications apportées à la portée des réponses ouvertes de l’IA dans Sonos 27voice sont régies exclusivement par l’article 3.5.

8.2 Modifications apportées au présent addenda

Pour les modifications importantes — c'est-à-dire celles qui réduisent vos droits, ajoutent de nouvelles obligations ou modifient considérablement le CVS —, Sonos donnera un préavis d'au moins 30 jours et pourrait exiger que vous confirmiez expressément les modifications dans l'application. Si vous ne confirmez pas, vous pourrez continuer à utiliser le CVS aux termes de l'Addenda précédent jusqu'à la date d'entrée en vigueur des conditions modifiées. Après cette date, Sonos pourrait désactiver le CVS pour vous. Pour les modifications non importantes (corrections typographiques, coordonnées mises à jour, précisions qui n'entraînent aucun changement de fond), Sonos donnera un avis et la mise à jour prendra effet uniquement à la date de la mise à jour non importante. Les modifications exigées par la loi peuvent prendre effet immédiatement.

9. Fonctionnalités à accès anticipé en vertu du CVS

9.1 Champ d'application

Sonos peut mettre certaines fonctionnalités, fonctions ou capacités vocales liées au CVS à votre disposition dans le cadre d'un accès anticipé (« Accès anticipé ») avant leur mise à disposition générale (« Fonctionnalités à accès anticipé »), comme indiqué sur la page du produit concerné, dans l'application Sonos et/ou dans les documents de marketing qui les accompagnent. Votre utilisation d'une telle Fonctionnalité d'accès anticipé est régie par les Conditions d'accès anticipé de Sonos (sonos.com/legal/early-access-terms), qui sont intégrées au présent addenda par renvoi. Si vous souhaitez utiliser une Fonctionnalité d'accès anticipé, vous devez accepter de participer à cette Fonctionnalité d'accès anticipé comme décrit dans les Conditions d'accès anticipé de Sonos, mais vous n'êtes pas dans l'obligation de le faire et votre choix de ne pas y participer n'affectera pas votre utilisation du CVS par ailleurs. Sonos peut limiter le nombre d'utilisateurs autorisés à y avoir accès.

9.2 Interaction avec l'article 8

Tant qu'une capacité liée au CVS reste désignée comme une Fonctionnalité d'accès anticipé, elle n'est pas considérée comme faisant partie du « CVS » généralement mis à disposition aux fins de l'article 8.1 ci-dessus, et le régime de préavis de 30 jours prévu à l'article 8.1 ne s'applique pas aux modifications, restrictions, suspensions ou abandons de cette Fonctionnalité d'accès anticipé. Les modifications apportées à une Fonctionnalité d'accès anticipé sont plutôt régies par les Conditions d'accès anticipé de Sonos. Dès qu'une Fonctionnalité d'accès anticipé est mise à disposition générale dans le cadre de la CVS classique ou de Sonos 27voice, les articles 8.1 et 8.2 s'y appliquent prospectivement à compter de la date de sa mise à disposition générale.

9.3 Ordre de préséance — Quelles modalités sont remplacées, et dans quelle mesure

La présente section 9.3 résume quelles dispositions des Conditions générales cadres et de l'Addenda sont touchées par les Conditions d'accès anticipé de Sonos dans le cas d'une Fonctionnalité d'accès anticipé. Tout ce qui n'est pas mentionné ci-dessous n'est pas remplacé et continue de s'appliquer dans son intégralité.

- **Garantie et limitation de responsabilité (Modalités principales). REMPLACÉ EN PARTIE —** La clause de non-responsabilité « EN L'ÉTAT » des Conditions d'accès anticipé et le plafond de responsabilité s'appliquent à une Fonctionnalité d'accès anticipé à la place de la garantie standard et du plafond de responsabilité des Modalités principales.

- **Article 8.1 Exigence de préavis en cas de modification (présent Addenda). REMPLACÉE UNIQUEMENT PENDANT L’ACCÈS ANTICIPÉ —** L’obligation de préavis de 30 jours pour les modifications qui réduisent les fonctionnalités ne s’applique pas à une capacité liée au CVS tant qu’elle demeure une Fonctionnalité d’accès anticipé. Elle commence à s’appliquer dès que cette capacité est mise à disposition générale.
- **Tout le reste. NON REMPLACÉ —** Toutes les autres dispositions des Modalités principales et du présent Addenda continuent de s’appliquer intégralement, y compris, sans s’y limiter, le règlement des différends et le droit applicable, les protections prévues par le droit de la consommation de l’UE et la clause relative aux commentaires.